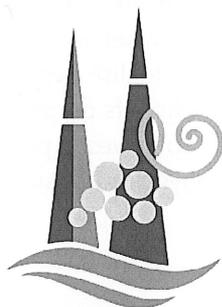


Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 07 décembre 2021.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET (arrivée avant la question n° 03), René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoint, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Benoît FLUCKIGER Madame Marie VILLATTE qui a donné pouvoir à Madame Sandra JUMINET
Absents :	Monsieur Bruno BOUVIER
Quorum :	Vingt-cinq Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	Délibération n° 01 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB01) : Marchés – Groupement de commandes « pour l'achat d'énergies »
Objet :	1.1 Marchés publics

Vu le projet de Convention constitutive du Groupement de commandes « pour l'achat d'énergies » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier pour l'achat d'électricité, de gaz naturel et autres sources d'énergies et vu ses Délibérations précédentes portant adhésion aux différents Groupements constitués par ledit Etablissement, le Conseil Municipal unanime en autorise la signature dans l'objectif de rationaliser les démarches mutualisées d'achat d'énergie.

Acte :	Délibération n° 02 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB02) : Domaine – Cession de l'immeuble 19 Faubourg Paluet
Objet :	3.2 Aliénations

Vu l'offre d'acquisition à 16.500,00 € par Monsieur BELTRI de l'immeuble sis 19 Faubourg Paluet sous les références cadastrales AD 282 et considérant les frais importants que supposerait pour la collectivité le refus de cette offre et le maintien de cet immeuble au sein du patrimoine communal, le Conseil Municipal unanime autorise cette cession suivant les conditions proposées.

Acte :	Délibération n° 03 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB03) : Personnel – Modification du tableau des effectifs
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Conformément à l'avis favorable en date du 12 octobre 2021 du Comité technique constitué en conformité des dispositions de la Délibération n° 01 du 03 juillet 2014 et afin, de permettre la création d'un service de pratique d'activités physiques et sportives dans les écoles qui seront encadrées par le recrutement mutualisé avec plusieurs Communes du territoire, le Conseil Municipal unanime confirme la création au tableau des effectifs du personnel, à compter du 01 janvier 2022, d'un emploi Educateur territorial des activités physiques et sportives à pourvoir au grade d'Educateur des activités physiques et sportives, d'Educateur principal des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe ou d'Educateur principal des activités physiques et sportives de 1ère classe.

Acte :	Délibération n° 04 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB04) : Personnel – Recours à du personnel vacataire
Objet :	4.2 Personnel contractuel

Vu ensemble la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 1, la Loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 modifiée relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée et le Décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public, et considérant que les missions correspondantes sont spécifiques et discontinues, le Conseil Municipal unanime autorise le recours à du personnel vacataire pour assurer le placement des commerçants forains et la perception des droits de place lors du marché hebdomadaire et des manifestations et foires sur le domaine public.

Acte :	Délibération n° 05 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB05) : Coopération intercommunale – Création d'une Entente avec les Communes de Bayet, Paray-sous-Briailles, Saulcet et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Cesset Louchy-Montfand Montord
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à deux ou plusieurs Conseils Municipaux de provoquer entre eux, par l'entremise de leurs Maires, une Entente sur les objets d'utilité communale compris dans leurs attributions et de passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune, et considérant que les Communes de Saint-Pourçain-sur-Sioule, Bayet, Paray-sous-Briailles, Saulcet et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Cesset Louchy-Montfand Montord, sont géographiquement voisins et ont des contraintes de fonctionnement globalement identiques, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'une Convention posant les termes d'une Entente intercommunale entre ces collectivités.

Acte :	Délibération n° 06 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB06) : Coopération intercommunale – Mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives dans le cadre de l'Entente avec les Communes de Bayet, Paray-sous-Briailles, Saulcet et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Cesset Louchy-Montfand Montord
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu sa Délibération précédente autorisant la signature d'une Convention d'Entente intercommunale entre la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule et les Communes de Bayet, Paray-sous-Briailles, Saulcet et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Cesset Louchy-Montfand Montord, le Conseil Municipal unanime autorise, dans le cadre de cette Entente, la signature d'une Convention posant les termes d'une mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives dans l'objectif de participer à l'encadrement des élèves sur le temps scolaire pour les activités sportives.

Acte :	Délibération n° 07 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB07) : Coopération intercommunale – Convention avec l'Etat dans le cadre de l'Entente avec les Communes de Bayet, Paray-sous-Briailles, Saulcet et le Syndicat Intercommunal à Vocation
--------	---

Scolaire (SIVOS) de Cesset Louchy-Montfand Montord	
---	--

Objet :	5.7 Intercommunalité
---------	-----------------------------

Vu sa Délibération précédente autorisant la signature d'une Convention de mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives dans l'objectif de participer à l'encadrement des élèves sur le temps scolaire pour les activités sportives, le Conseil Municipal unanime autorise la signature de la Convention à intervenir à cet effet avec l'Etat autorisant lesdites interventions sur le temps scolaire.

Acte :	Délibération n° 08 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB08) : Sécurité – Charte et Comité éthique « Video-protection »
--------	---

Objet :	6.1 Police municipale
---------	------------------------------

Considérant que la mise en place du système de vidéo-protection nécessite l'adoption d'une Charte éthique par l'assemblée ainsi que la création d'un Comité d'éthique municipal présidé par le Maire dont la composition devra répondre aux objectifs d'équilibre, d'indépendance et de pluralité, le Conseil Municipal unanime décide ainsi qu'il suit la composition dudit Comité : sept Conseillers Municipaux (dont deux n'appartenant pas à la majorité municipale), deux citoyens membres pour 3 ans désignés par le Maire, deux commerçants membres pour 3 ans désignés par le Maire et deux représentants d'Associations membres pour 3 ans désignés par le Maire, un membre de la Police Municipale et un de la Gendarmerie.

Sont ainsi désignés Mesdames et Messieurs Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT et Frédérique PAULY-GRANJON.

Acte :	Délibération n° 09 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB09) : Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail
--------	---

Objet :	6.4 Autres actes réglementaires
---------	--

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 06 mars, 27 mars, 17 avril, 29 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août, 20 novembre, 04 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Acte :	Délibération n° 10 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB10) : Finances – Décision modificative n° 3 du Budget général
--------	--

Objet :	7.1 Décisions budgétaires
---------	----------------------------------

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 3 du Budget général qui s'équilibre à 20.968,87 € en section d'investissement.

Acte :	Délibération n° 11 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB11) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Assainissement »
--------	--

Objet :	7.1 Décisions budgétaires
---------	----------------------------------

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Assainissement » qui s'équilibre à 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 12 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB12) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Locations de locaux professionnels »
--------	--

Objet :	7.1 Décisions budgétaires
---------	----------------------------------

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Locations de locaux professionnels » qui s'équilibre à 0,00 € en section d'investissement.

Acte :	Délibération n° 13 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB13) : Finances – Garantie d'emprunt pour l'Association AGEAPH
Objet :	7.3 Emprunts

Vu sa Délibération n° 09 du 15 décembre 2020 accordant la garantie de la Commune à l'Association SAGESSE pour le remboursement à hauteur de 50 % d'un emprunt de 2.800.000,00 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE AUVERGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN destiné à financer un programme d'extension des locaux administratifs situés Route de Saulcet, le Conseil Municipal unanime confirme cet accord au profit de l'Association AGEAPH porteuse du projet.

Acte :	Délibération n° 14 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB14) : Equipement des services – Demande de subvention
Objet :	7.5 Subventions

Considérant que les dépenses d'équipement suivantes sont éligibles à une aide financière de la part de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre du fonds de concours aux Communes 2021, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 63.307,87 € et sollicite ledit cofinanceur pour un total de 30.675,00 €.

Acte :	Délibération n° 15 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB15) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Vu sa Délibération n° 06 du 26 octobre 2021, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer une subvention complémentaire de 640,00 € à l'AMICALE DES SAPPEURS POMPIERS au titre de l'année 2021.

Acte :	Délibération n° 16 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB16) : Finances – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement à l'intéressé d'un montant total de 510,50 € correspondant à des dépenses exposées dans l'intérêt de la collectivité.

Acte :	Délibération n° 17 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB17) : Hommages – Nominations à la distinction de Citoyen d'honneur
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Vu la Délibération n° 14 du 25 août 2020 portant création d'une distinction de Citoyen d'honneur de la Ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de mettre à l'honneur les personnalités ayant servi, fait rayonner à l'extérieur ou apporté à la Commune des qualités dépassant la normalité de simple citoyen, le Conseil Municipal unanime décide de décerner à Monsieur Eugène LAURENT le grade de Citoyen d'honneur.

Acte :	Délibération n° 18 du 14 décembre 2021 (20211214_1DB18) : Finances – Débat d'orientation budgétaire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé sur le contexte et les perspectives économiques mondiales et nationales et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Elle insiste sur une gestion raisonnée des ressources.

Monsieur Emmanuel FERRAND se félicite qu'une gestion saine et efficace qui permette de poursuivre une politique d'équipement dynamique sans augmentation des taux de fiscalité ni recours supplémentaire à l'emprunt depuis 2016.

Il confirme que les projets engagés vont se poursuivre en 2022 et cite notamment la réhabilitation de l'immeuble des Échevins en Bibliothèque-Médiathèque, la restauration intérieure de l'église et de son orgue, l'aménagement d'un giratoire de La Carbone, l'aménagement d'un pôle associatif dans l'ancien magasin DIA, la mise en place d'un système de vidéo-protection autour des sites sensibles de l'espace public, la reconversion de la friche SNCF, un programme triennale en matière de réfection de voirie, l'équipement des services et les travaux dans les bâtiments communaux (toitures, chaudières, etc...).

Madame Sylvie THEVENIOT regrette que les éléments d'information financière communiqués s'arrêtent à l'année 2020 et n'abordent pas les perspectives financières dans lesquelles devra s'inscrire la collectivité.

Elle indique que la présentation littérale de la liste des projets de l'équipe municipale ne permette pas réellement la tenue d'un débat.

Monsieur Emmanuel FERRAND prend acte des interventions et clos le débat.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 15 décembre 2021
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND

